



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

de la Communauté de communes du Pays Fléchois

Par arrêté n° UR260506A001 du 6 mai 2026, Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays Fléchois a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°3 du PLUi.

L'enquête publique se déroulera :

**du lundi 1^{er} juin 2026 à 9h00
au mercredi 1^{er} juillet 2026 à 17h00**
soit une durée de 31 jours consécutifs

Le commissaire enquêteur désignée est M. Gilles LEDOUX.

Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors de permanences qu'il tiendra au siège de la CC du Pays Fléchois, aux lieux, jours et heures ci-après :

Lundi 1er juin 2026	09h00 – 12h00	CC du Pays Fléchois Centre administratif J. Virlogeux 2, rue Fernand Guillot 72200 La Flèche
Mardi 16 juin 2026	14h00 – 17h00	CC du Pays Fléchois Centre administratif J. Virlogeux 2, rue Fernand Guillot 72200 La Flèche
Mercredi 1er juillet 2026	14h00 – 17h00	CC du Pays Fléchois Centre administratif J. Virlogeux 2, rue Fernand Guillot 72200 La Flèche

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier est consultable en version papier aux jours et heures d'ouvertures habituelles de la Communauté de communes.

Toute observation éventuelle pourra être consignée sur les registres ouverts à cet effet aux dates et heures d'ouvertures habituelles de la Communauté de communes. Elle pourra être adressée par courrier à la Communauté de communes du Pays Fléchois (Centre administratif Jean Virlogeux – 2, rue Fernand Guillot 72200 La Flèche) ou par courriel (plui@cc-paysflechois.fr), à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Le dossier sera également consultable et téléchargeable sur le site : <https://urbanisme.ville-lafleche.fr/index.php>

Le public pourra consulter le dossier d'enquête en version dématérialisée au siège de l'enquête publique : Centre Administratif Jean Virlogeux – 2, rue Fernand Guillot – 72200 La Flèche.

A l'issue de l'enquête, le projet de modification n°3 du PLUi éventuellement modifié sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Fléchois.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront disponibles au service urbanisme et aménagement du territoire et sur le site internet de la Communauté de communes pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.